

Conventions sinistres dégâts des eaux - CVCT12B

Code produit : CVCT12B

Niveau : Initiation

Modalité : Classe virtuelle

Durée (en heure) : 2.33

Tarif : 154,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Dirigeants, managers et
collaborateurs

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Distinguer les principes généraux de la gestion conventionnelle des sinistres dégâts des eaux

Programme de la formation

1. La convention IRSI
 - Champ d'application et règles d'indemnisation
 - Montant de l'indemnité
 - Cas particuliers
2. La convention CIDE COP
 - Champ d'application
 - Règles particulières de prise en charge

3. La convention 2.1

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Réalisation de cas pratiques
- Echanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.